

l'esprit chrétien, lequel a été et sera toujours synonyme d'abnégation.

Dans sa Constitution *Misericors Dei Filius*, le Vicaire de Jésus-Christ a diminué de beaucoup les charges matérielles des enfants de Saint-François à l'égard de la Pénitence, et, à part deux jeûnes particuliers, fixés aux veilles de Saint-François et de l'Immaculée Conception, il ne leur impose d'autres obligations que celles de la loi commune réglant la pénitence chrétienne. Il est facile de reconnaître là l'esprit pratique du pontife qui préside aux destinées de l'Eglise.

L'abstinence et le jeûne sont, hélas ! pour le plus grand nombre de chrétiens, à l'état de lettre morte. Beaucoup de ceux-là même qui s'approchent des sacrements, et qu'aucune raison théologique sérieuse ne dispense de la loi, éludent trop facilement les mortifications imposées par l'Eglise sous le spécieux prétexte d'exigences de tel ou tel milieu, d'affaiblissement général des nerfs, etc. Nous n'avons pas de peine à admettre que les santés ne sont pas les mêmes aujourd'hui qu'autrefois ; voilà pourquoi l'Eglise a singulièrement tempéré la rigueur de ses jeûnes. Mais, d'autre part, les santés ne se détériorent-elles point parce qu'on ne sait rien refuser aux appétits des sens, et ne sera-t-il pas toujours vrai de dire que les excès de la table font plus de victimes que le meurtrier. "*Plus occidit gula quam gladius.*" Disons, en passant, qu'on a inventé un curieux système d'excuses dans le but de se mettre à l'abri de beaucoup de responsabilités : *faiblesse des nerfs, agitation nerveuse*. Je doute fort que ce prétexte ait de la vogue au tribunal de Dieu, à l'effet de supprimer ou de diminuer le purgatoire d'un grand nombre..... Que de mères de famille, chrétiennes par ailleurs, sont les premières à exempter leurs enfants de l'abstinence, pour cette raison qu'elles doivent aider leur croissance, prévenir une maladie, que sais-je ? Certes l'Eglise n'est pas un bourreau ; elle est au contraire une Mère, et une Mère toujours miséricordieuse ; mais elle veut en général que ses enfants s'essayent loyalement à l'observance de ses lois, qu'ils ne s'en dispensent que lorsqu'il est constaté que la Pénitence matérielle est au-dessus de leurs forces. Agir différemment, n'est-ce point le moyen d'insinuer le sensualisme de bonne heure dans des cœurs que la force devrait pétrir autant que la ten-